

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°005

CONVENTION DE PARTENARIAT CŒUR DE VILLE OBJET : CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'AUDE - VILLE DE CARCASSONNE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 33	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt six juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GASC donne pouvoir à M. LAREDJ, M. OUDDANE donne pouvoir à M. BUSTOS, Mme RIVEL donne pouvoir à M. ICHE, Mme GALBEZ donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Consciente des enjeux économiques, sociaux et urbains liés à la vitalité de son centre-ville, la Ville de Carcassonne est engagée dans une démarche ambitieuse de redynamisation urbaine, commerciale et résidentielle de son cœur de ville.

Cette volonté s'inscrit pleinement dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville ». Carcassonne bénéficie à ce titre d'un accompagnement renforcé pour mettre en œuvre une stratégie globale de revitalisation, autour de plusieurs axes prioritaires : le développement de l'habitat, la modernisation de l'offre commerciale et économique, la revalorisation des espaces publics, la mobilité et les services.

Dès 2018, la ville de Carcassonne a renforcé son soutien au développement commercial de son centre-ville en se dotant d'un service dédié et en mettant en place un dispositif d'aides financières à l'installation de nouveaux commerces. Afin de renforcer cet accompagnement, le dispositif a été élargi en 2024 en soutenant les travaux de modernisation des points de vente déjà implantés. Deux postes ont également été créés au sein de la Mission Action Cœur de Ville et Développement des Commerces : une développeuse de commerce, chargée d'accompagner l'implantation de nouveaux commerces, et un animateur, responsable de la valorisation des commerces existants.

Il convient toutefois d'optimiser cette stratégie en développant des partenariats avec les acteurs poursuivant les mêmes objectifs de revitalisation économique du centre-ville, tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude.

La CCI Aude est un établissement public qui rayonne sur l'ensemble du département audois. Le Registre du Commerce et des Sociétés recense 26 936 établissements actifs au 31 décembre 2024.

Les missions déployées sur les 6 axes d'intervention s'articulent autour de trois piliers stratégiques :

- Accompagnement des porteurs de projet à la création ou reprise d'entreprise : réunions d'information, formation, élaboration du modèle économique, diagnostic / évaluation de l'entreprise à reprendre, choix du statut, recherche de financements, formalités, etc.
- Accompagnement des entreprises dans tous les domaines liés à l'exercice de leur activité : formalités, numérique, transition écologique, ressources humaines, RSE, recherche de financements, difficultés, compétitivité, transmission / cessation d'activité, export, etc.
- Accompagnement des collectivités : études, implantation / maintien d'activité, accompagnement à la stratégie territoriale, etc.

Dans ce contexte, la Ville de Carcassonne et la CCI Aude souhaitent unir leurs efforts afin de favoriser l'implantation d'activités économiques durables, de renforcer l'offre commerciale de proximité, et de promouvoir l'image et l'attractivité du centre-ville.

Le présent partenariat sera formalisé par une convention dédiée dans le cadre d'un programme d'actions concertées, cohérent avec les objectifs du programme Action Cœur de Ville, et en faveur d'un centre-ville vivant, accessible et dynamique au bénéfice des habitants, des visiteurs et des acteurs économiques locaux.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de convention de partenariat entre la Ville et la CCI Aude ;
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention, annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250626-25428-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025

Publication : 03/07/2025